



SOMMAIRE

1. Vu en plaine : levées en cours des semis de mi-novembre
2. Marché bio et C2, où en est-on ?
3. BIOCER affiche ses ambitions
4. Les formations se poursuivent avec la nouvelle année !

AGENDA

Réunion TEREOS
Betteraves bio, Rothois
(Oise) vendredi 20
décembre à 14 h 00

Le clin d'œil météo

« S'il pleut à la Saint-Urbain (19 déc.), c'est quarante jours de pluie en chemin. »

OBSERVATIONS ET CONSEILS

1. Vu en plaine : levées en cours des semis de mi-novembre

Dans l'Oise, les essais de céréales d'hiver (triticale et blé) ont été semés en bonnes conditions le 21 novembre. La pluviométrie enregistrée sur la parcelle est de 60 mm. On détermine **le stade levée lorsqu'on atteint un cumul de température de 150 degrés jour (dj base 0°C)**. C'est à quelques degrés près, la somme de température enregistrée entre le semis et le 17 décembre. Comme à l'habitude, **le triticale est sensiblement en avance sur le blé.**



Parcelle de triticale – F. MELLON (Villotran -60)

Le taux de pertes à la levée est voisin de 35 %, conforme à ce que l'on observe habituellement sur ce plateau tardif en semis de novembre.

Gilles SALITOT



A Carvin, l'essai semé le 20 novembre a pris plus de 65 mm (relevé de la station météo de Lille) ! Cela se voit en parcelle. Cependant, quelques variétés de blé (RENAN, FILON, AURELIUS) ont commencé à lever de manière homogène. Laissons-leur encore un peu de temps !

Sébastien FLORENT

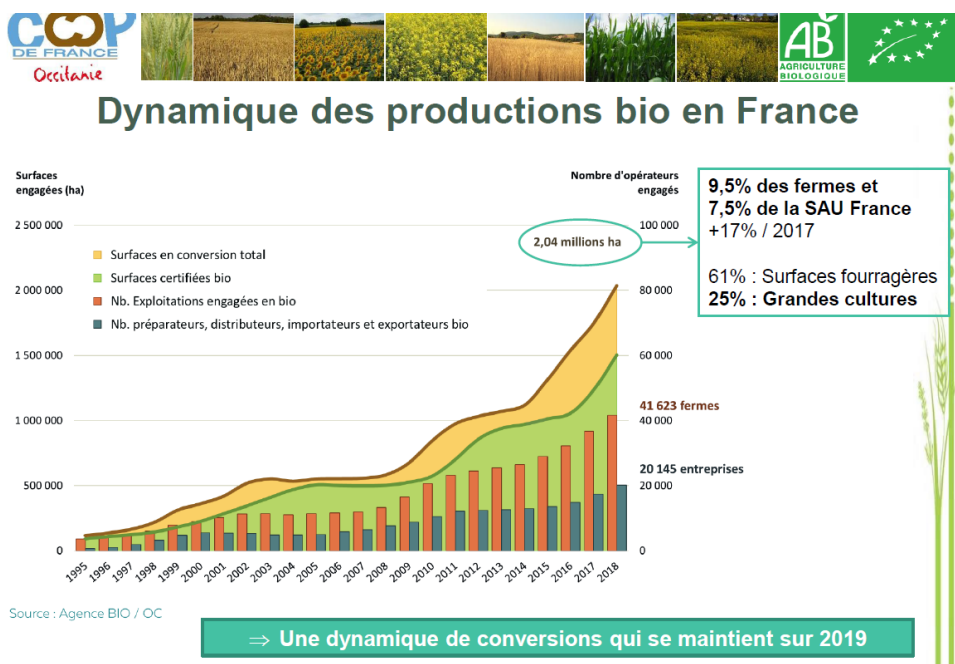
Parcelle d'essai blé – F. DESRUELLES (Carvin -62)

2. Marché du bio et du C2, où en est-on ?

L'évolution des marchés suscite bon nombre d'interrogations pour les producteurs. La Commission bio Coop de France a présenté début décembre, sa vision de l'évolution des marchés. Par ses adhérents, elle dispose d'un regard sur 73 % de la collecte nationale de céréales.

Le marché du C2

Il s'agit d'un marché à destination essentiellement des Fabricants d'Aliments du Bétail, qui peuvent inclure jusque 30% de C2 dans leurs aliments biologiques. **Ce taux, va être abaissé à 25% à partir du 1 janvier 2021.** Coop de France rappelle que cette valorisation de céréales C2 entre dans le cadre d'une dérogation accordée par Bruxelles, au titre d'une production nationale jusqu'ici insuffisante.



2019, Une dynamique de conversion toujours en hausse.

Cette perspective, couplée à une augmentation des surfaces en conversion et à un bon niveau de rendements 2019 provoque un excédent de produits issus du C2. Ce marché n'est plus en capacité actuellement d'absorber de nouveaux volumes. Les prix du C2, se rapprochent désormais du conventionnel. Pour la Commission Bio de Coop de France, il convient de préférer le blé fourrager aux autres céréales autant que possible, et de se rapprocher de vos organismes de collecte si cela n'est pas encore fait.

Quel avenir pour les protéagineux en bio ?

Un autre point d'évolution de la réglementation pour l'alimentation du bétail concerne le passage au 100% bio pour le 1 janvier 2021. Cela aura des répercussions sur les formulations d'aliments du bétail. Jusqu'ici, 5% de produits non bio sont utilisables dans les aliments. Cela concerne des protéines issues de gluten de maïs ou de pomme de terre, qui permettent de corriger les valeurs alimentaires des pois et des féveroles dans les aliments produits par les FAB. Une piste consisterait à produire ses protéines avec du gluten issus de maïs biologique. Mais les outils industriels ne sont pas actuellement dimensionnés pour l'obtenir.

Avec le passage au 100% bio, les FAB risquent de se tourner vers d'autres sources de protéines telles que le soja...d'importation et limiter fortement leurs besoins en protéagineux. Or, dans nos systèmes majoritairement céréaliers, les pois et féveroles jouent un rôle prépondérant.

Plusieurs pistes sont à l'étude afin de limiter l'impact de cette évolution sur les filières. Outre la production de gluten bio, cela pourrait être l'utilisation de protéagineux toastés en lieu et place des tourteaux maïs également le développement de la production nationale de soja !

2020 pourrait être une année de transition pour travailler des pistes d'évolution des assolements en conservant un objectif essentiel, la pertinence agronomique des rotations.

Pierre DURAND

3. BIOCER affiche ses ambitions

La coopérative Biocer fête ses trente années d'existence. Réunis en assemblée générale, ce jeudi 11 décembre, les adhérents et quelques invités ont pu découvrir le **projet stratégique de l'entreprise**. Celui-ci porte sur plusieurs axes ; conforter la place de leader de la coopérative en accentuant l'accompagnement technique et en donnant envie aux nouveaux producteurs de les rejoindre. Assurer une commercialisation créatrice de valeur ajoutée dans le respect d'une démarche équitable. Faire vivre le modèle coopératif et participer au changement d'échelle de la bio dans le respect des valeurs de Biocer.

Nouvelle ambition, nouveau logo, mais aussi nouvel outil présenté aux participants l'après-midi. Le tout **nouveau site de Marcilly la Campagne**, dispose d'une capacité de stockage de 4350 T en 24 cellules avec la possibilité de triage et d'ensachage des différents produits commercialisés par Biocer et ses partenaires au sein de Fermes Bio (Cocebi et Probiolor).



Vue d'ensemble du site de Marcilly. Propriété de Normandie Grains Bio, structure au sein de laquelle, la coopérative BIOCER est majoritaire.



Un outil de triage avec table densimétrique, épierreur, trieur à plat, alvéolaire et optique.

Les adhérents pourront à terme demander à leur coopérative de faire le tri et l'ensachage des productions qu'ils pourraient vendre chez eux en ferme.

Gilles SALITOT

4. Les formations se poursuivent avec la nouvelle année !

L'année 2020 s'annonce riche en formation ! Les premières auront lieu rapidement en janvier. Pensez donc à vous inscrire avant les fêtes.

Voici un petit récapitulatif des thèmes de formation ainsi que les dates et lieux où elles se dérouleront.

INSCRIPTION en ligne possible ! Cliquez [ICI](#)



Titre de la formation	Lieux	Dates	Programme
Bio Pratic 2 : Faire de son interculture un atout en agriculture biologique	Aisne (Laon)	16 janvier	Place de l'interculture
	Nord Pas de Calais (Saint Laurent Blangy)	14 janvier	Stratégie de gestion des vivaces
	Oise (Beauvais)	9 janvier	Choisir ses couverts Gestion des couverts au sein de la rotation
Bio Pratic 3 : Gérer la fertilité de ses parcelles biologique	Aisne (Laon)	3 mars	Evolution de la fertilité des sols en AB
	Nord Pas de Calais (Saint Laurent Blangy)	21 janvier	Prise en compte des exigences liées aux cultures de la rotation
	Oise (Beauvais)	16 janvier	Evolution de la MO P, K, Mg et S : stratégie de fertilisation à la rotation
Progresser en grandes cultures bio	Aisne (Laon)	31 janvier	Choix des dates et implantations des cultures de printemps
	Nord Pas de Calais (Saint Laurent Blangy)	15 janvier	Association de cultures
	Oise (Beauvais)	23 janvier	Nouveauté en matériel désherbage mécanique
	Somme (Amiens)	13 février	Gestion des vivaces
Introduire des légumes de plein champ bio	Nord Pas de Calais (Saint Laurent Blangy)	5 et 12 février	ITK Pomme de terre, carotte, oignon et légumes verts
	Picardie (Noyon)	4 et 11 février	Rencontre avec un producteur Construire une rotation légumière
Cultiver de la betterave biologique	Régionale (Estrées Mons)	14 février	Filière sucre bio Itinéraire technique Condition de rentabilité

Vous pouvez également vous inscrire en me laissant un message ! gilles.salitot@oise.chambagri.fr

Nous vous souhaitons de bonnes fêtes de fin d'année !

L'équipe des conseillers bios

Bulletin rédigé par les conseillers du groupe régional « Agriculture Biologique » des Chambres d'agriculture des Hauts de France. En cas d'usage d'un produit disposant d'une AMM et autorisé en AB, référez-vous à l'étiquette et vérifiez les usages sur le site e-phy. Plus d'informations sur l'agriculture biologique sur www.hautsdefrance.chambres-agriculture.fr. Coordination et renseignements : Mégane GUILLAUME megane.guillaume@npdc.chambagri.fr (59-62) et Gilles SALITOT : 03 44 11 44 65 – gilles.salitot@oise.chambagri.fr (départements 02, 60 et 80) – Reproduction interdite – Les Chambres d'agriculture sont agréées par le Ministère de l'Agriculture pour leur activité de conseil indépendant à l'utilisation des produits phytosanitaires. N° d'agrément: IF 01762 (CA 02 et CA 60) – PI 00740 (CA 80) – NC00815 (CA NPDC)

Avec le soutien financier de

